

Eurofil lance « Eurofil emprunteur », un nouveau contrat d'assurance emprunteur à destination des courtiers spécialisés et à la vente en direct

Eurofil, acteur majeur de l'assurance en direct, enrichit son offre produit avec un nouveau contrat d'assurance emprunteur garantissant des prêts immobiliers, personnels et professionnels. Eurofil propose une offre dédiée aux courtiers spécialisés et à la vente en direct. Eurofil Emprunteur, distribué par MeilleurTaux.com depuis décembre, sera disponible sur le site internet d'Eurofil début 2016.

Isabelle Moins, directrice des Activités Directes d'Aviva France : « *Le lancement d'Eurofil Emprunteur s'inscrit naturellement dans le plan stratégique Aviva 2020. En effet, nous avons pour ambition à la fois de nous développer sur le marché de l'emprunteur mais aussi poursuivre la croissance de notre modèle direct en renforçant notamment notre offre produits. Cette offre s'intègre parfaitement dans le cadre de la loi Hamon et du récent accord du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF) en proposant une modularité qui répond à l'ensemble des critères d'équivalence exigibles par les contreparties bancaire pour les garanties proposées. L'accord de distribution passé avec meilleurtaux.com est une belle opportunité d'accroître notre distribution et de nous assurer une réelle présence sur le web. Cette dernière sera renforcée dès les premiers mois de 2016 avec l'intégration de ce produit sur le site d'Eurofil.* »

LES PRINCIPAUX ATOUTS DU NOUVEAU CONTRAT EUROFIL EMPRUNTEUR

> Un tarif avantageux plus particulièrement pour les non fumeurs âgés de 45 ans ou moins, pour des prêts compris entre 50 000 euros et 7 500 000 euros.

> Une procédure de souscription allégée. Le questionnaire de santé est simplifié pour les moins de 49 ans jusqu'à 400 000 €, hors prêt relais

> Des garanties élargies et modulables

Les conditions générales ont été définies afin d'assurer une couverture parfaite des critères d'équivalences tels que définis par le CCSF. Ainsi, et à titre d'exemple :

- La garantie Incapacité Temporaire Totale (ITT) dispose de 4 niveaux de franchises (30, 60, 90 ou 180 jours) et prévoit le maintien de la couverture en cas de temps partiel thérapeutique après 3 mois continus d'incapacité temporaire totale de travail.
- L'option « sérénité » permet la prise en charge sans condition d'hospitalisation de toute incapacité ou invalidité résultant d'affections disco-vertébrales ou de maladies psychiques quelle qu'en soit la cause.

(*) Depuis le 26 juillet 2014, les emprunteurs ont la faculté de résilier votre contrat d'assurance groupe dans un délai de 12 mois à compter de l'offre de prêt et de lui substituer un autre contrat d'assurance présentant un niveau de garanties équivalent. Ce nouveau dispositif concerne uniquement les offres de prêt et contrats d'assurance souscrits à compter du 26/07/2014.

Contacts presse :

Thibault de Saint Simon - 01 76 62 67 88 - Email : thibault_desaintsimon@aviva.fr

Karim Mokrane – 01 76 62 67 85 - Email : karim_mokrane@aviva.fr

A propos d'Eurofil, numéro 2 de l'assurance automobile en direct en France.

Avec plus de 20 ans d'expérience, Eurofil, est l'un des leaders de l'assurance en direct en France par téléphone et internet. Eurofil est une marque du Groupe Aviva France et propose notamment une offre auto et MRH parmi les plus compétitives du marché.